

Zeitschrift: Schweizerische Bauzeitung
Herausgeber: Verlags-AG der akademischen technischen Vereine
Band: 47/48 (1906)
Heft: 26

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

toilette und Waschkommode, sowie zwei Stühlen, kostete 928 Fr.; die Fensterdekoration hiezu für zwei Fenster 95 Fr. Die Möbel der andern Häuser bewegen sich in ähnlichen Preislagen. Die an der Ausführung beteiligten Firmen, mit Ausnahme der Fensterfabrik J. Hausers Söhne von Schaffhausen sämtlich in Biel, mögen nachstehend genannt werden: J. Schwarz, Bauunternehmer; X. Kapp, Zimmermeister; Jak. Straub, Spenglerstr.; Hadorn, Dachdecker; J. Gerber, Bauschreiner; J. Kammermann, Bau- und Möbelschreiner; Arth. Riesen, Mosaikgeschäft; Küling, Gipser und Maler; K. Hartmann, Rolladenfabrik; Wwe. Weck, Parketterie; Fr. Grüning, Schlosserei; A. Weber, Hafner; Fr. Krebs, Kunst- u. Handlungsgärtner; Frank & Brodbeck, Tapetengeschäft; W. Schwarz, Möbelschreiner; F. Bärtschiger, Möbelschreiner; A. Quain-Burrus, Möbelschreiner; J. Schweizer, Tapezierer und Möbelgeschäft; Rob. Engel-Ruf, Tapezierer und Möbelgeschäft; P. Calame, Tapezierer.

Es wäre noch zu erwähnen, dass auch die Beleuchtungskörper durch Bieler Geschäfte besorgt wurden, die aber nicht in allen Teilen das Gewünschte zu bieten vermochten. Im ganzen ist die Ausstellung als in allen Teilen gelungen zu bezeichnen und dürfte ihren Zweck, bestimmten Anzeichen nach, erreicht haben. Es wäre jedoch im Interesse der Bürger und der rationellen Verwendung des Nationalvermögens zu wünschen, fände der dargestellte Versuch auch weiterhin rege Nachahmung.



Abb. 17. Blick in das Wohn- und Speisezimmer des Hauses 2.

Concours pour un Hôtel de la Caisse d'Épargne de Neuchâtel à la Chaux-de-Fonds.¹⁾

Nous conformant à la demande de la Direction de la Caisse d'Épargne de Neuchâtel, nous publions in extenso le rapport du Jury sur ce concours.

¹⁾ Band XLVII, Seite 295.

„Rapport du Jury.“

Le Jury désigné par la Direction de la Caisse d'Épargne de Neuchâtel, pour juger les projets présentés au concours ouvert pour la construction d'un Hôtel de la Caisse d'Épargne à la Chaux-de-Fonds, s'est réuni à Neuchâtel le 26 mai 1906, sous la présidence de Monsieur le Conseiller d'Etat L. Ferrier. Les projets exposés étaient au nombre de 36.

Le jury estime, qu'aucun projet ne peut être pris en considération pour l'exécution. En conséquence il ne décerne pas de premier prix.

Le choix du jury s'est arrêté sur les projets suivants:

Le No. 12, ayant pour devise «Tire-Lire», dont l'auteur est Monsieur Maurice Braillard, architecte à Genève, et lui a décerné le II^e prix de 1200 fr.

Les No. 29, devise «C-E» de Messieurs Prince & Béguin, architectes à Neuchâtel et No. 15, devise «Portefeuille» de Messieurs de Pietro & Roseng, architectes à Neuchâtel, «ex æquo» le III^e prix.

Mais le jury ayant été informé que les auteurs du projet No. 15, devise «Portefeuille», ne remplissent pas une des conditions du programme, ni l'un ni l'autre n'étant neuchâtelois ou domicilié dans le

canton de Neuchâtel, il décide de classer le projet No. 15 «Hors concours» et d'attribuer au projet No. 29, un prix de 800 fr.

Les No. 25, devise «Chardon», de Messieurs Léon Boillot & Ernest Lamblet, architectes à la Chaux-de-Fonds, No. 33, devise «Charrette» de Messieurs Gustave Chable & Edmond Bovet, architectes à Neuchâtel, No. 9, devise «Épargne», de Monsieur R. Convert, architecte à Neuchâtel, No. 1, devise «Vert et fleuri» de Messieurs Kunzi & F. Huguenin, architectes à Paris, «ex æquo» le IV^e prix de 500 fr.

Au premier tour le jury a éliminé 12 projets, savoir les numéros 2, 3, 8a, 8b, 8c, 11, 14, 20, 22, 23, 26, 32.

Au deuxième tour 11 projets, les numéros 4, 6, 7, 10, 13, 17, 19, 21, 24, 31, 34.

Au troisième tour, le jury a encore éliminé 4 projets, soit les numéros 5, 16, 18 et 28.

Le No. 5, devise «4⁰/₆». Entrée bien placée, départ d'escalier mesquin. 1^{er} étage, disposition des bureaux judicieuse. Terrain insuffisamment couvert. Appartement du concierge, quoique prévu par le programme au premier étage, pourrait être admis. Façade bien étudiée, bien groupée, d'un style ne s'harmonisant pas avec le caractère local.

Le No. 16, devise «Ripp». Entrée et escalier bien disposés, ce dernier mal éclairé. Façade un peu théâtrale.

Le No. 18, «Economic». Belle entrée, bel escalier, partageant le rez-de-chaussée. Plan du 1^{er} étage, bel ensemble de disposition des bureaux. Aux étages supérieurs, utilisation insuffisante du terrain. Façade ne présentant pas le caractère voulu.

Le No. 28, «Nœud rouge». Disposition des magasins un peu trop divisée. Insuffisance de hauteur du plafond de l'escalier, donnant accès aux bureaux. Bonne disposition des appartements. Emplacement de la salle d'attente séparant les bureaux. Jolie aquarelle de l'escalier.

Au quatrième tour, le jury écarte les deux projets portant les numéros 27 et 30.

Le No. 27, devise «Bas de laine», dont la façade a retenu son attention par sa distinction. La disposition du plan est médiocre, cependant le rez-de-chaussée offre d'heureuses dispositions.

Le No. 30, devise «Ecu», dont le plan du rez-de-chaussée, assez satisfaisant, est trop coupé. Escalier des bureaux trop important, manque de hauteur au passage sous plafond. Disposition des bureaux et des appartements assez bonne. Façade manquant un peu de pied. Sans intérêt marqué.

Le jury retient en concours pour la classification les projets portant les numéros suivants: 1, 9, 12, 15, 25, 29, 33.

Le Nr. 1, devise «Vert et fleuri». Entrée bien disposée, bureau de l'agent et chambre forte trop éloignés de la caisse. Cour vitrée intérieure à condamner. Services trop disloqués. Façade bonne. entrée de côté bien motivée. Ordonnance des magasins et des locaux des services de la caisse bien appropriés (IV^e prix de 500 fr.).

Le No. 9, «Epargne». Terrain insuffisamment utilisé aux étages supérieurs. Magasins injustifiés. Disposition du 1^{er} étage bonne, mais place perdue dans la salle d'attente. Emplacement et disposition de l'appartement du concierge bons, quoique non indiqué par le programme. Façade très intéressante et de bonne architecture. Entrée placée complètement de côté améliorerait le projet notablement. (IV^e prix de 500 fr.).

Le No. 12, «Tire-Lire». Bon plan, ayant réussi à donner à l'entrée l'importance voulue. Portique à trois arcades très séduisant, mais nuit à la location des magasins, qui réclament avant tout de grandes surfaces d'exposition. L'entrée dans l'axe divise le rez-de-chaussée, ce qui dans la pratique peut avoir des inconvénients. Disposition très heureuse du 1^{er} étage. Belle façade, réminiscence de Berne du XVIII^e siècle (II^e prix de 1200 fr.).

Le No. 15, «Portefeuille». Assez bon plan, bonne disposition pratique, mais se lisant difficilement. Bonne façade bien groupée, caractéristique. Façade latérale bien étudiée et sincère (III^e Prix, hors concours).

No. 25, «Chardon». Bon plan, bien éclairé, sauf l'escalier en cas de neige. Beaux magasins. Bonne distribution des bureaux. Bon escalier des appartements avec ascenseur. Façade de bonne disposition, mais manquant d'allure. Fenêtres coupées par l'escalier (IV^e prix de 500 fr.).

Le No. 29, «C-E». Plan trop coupé au rez-de-chaussée. Heureuse disposition de l'entrée des locataires. Escalier des appartements étranglé au 1^{er} étage. Disposition des bureaux bonne, chambre fort bien placée. Bonne disposition des appartements. Belle et imposante architecture de façade avec entrée centrale. Ballustrade de couronnement pas indiquée (III^e prix, 800 fr.).

Le No. 33, «Charrette». Accès de côté, permettant une bonne utilisation des magasins. Mauvaise disposition de l'escalier des bureaux. Chambre forte mal placée. Façade originale et bien appropriée (IV^e prix de 500 fr.).

Neuchâtel, le 1^{er} Juin 1906.

signé: Louis Ferrier, président. Francis Isoz. H. B. de Fischer.
Maurice de Coulon. Samuel de Perregaux.»

Das fünfzigjährige Jubiläum des Vereins deutscher Ingenieure.

Die glänzend verlaufene Feier, die anlässlich des fünfzigjährigen Jubiläums und der XLVII. Hauptversammlung des Vereins deutscher Ingenieure in Berlin in den Tagen vom 10. bis 14. Juni stattfand, wurde durch einen vom Berliner Bezirks-Verein dargebotenen Begrüssungsabend im Wintergarten am 10. d. Mts. eingeleitet, nachdem Tags zuvor der Vorstand im grossen Festsaal des Rathauses durch die Berliner Gemeindebehörden empfangen worden war.

Die erste Festsitzung am 11. d. Mts. im grossen Sitzungssaal des Reichstages wurde von dem ersten Vorsitzenden des Gesamtvereins Geh. Reg.-Rat Professor Dr. Slaby mit einem kurzen Rückblick auf die Vergangenheit des Vereins eröffnet. Er führt u. a. aus, dass der deutsche Ingenieur an der wirtschaftlichen Erstarbung des Deutschen Reiches wesentlichen Anteil habe und kennzeichnete den Verlauf der Entwicklung an ihren wichtigsten Erscheinungen, der Ausbeutung der deutschen Eisen- und Kohlenlager, dem Aufstreben der technischen Wissenschaft und des Erfindergeistes, sowie dem mächtigen Aurblihen der Schiffahrtsindustrie. Er gedachte

Grashoffs, Robert Mayers, des Entdeckers des Energiesgesetzes, Werner von Siemens, des Erfinders der Gaskraft und der elektrischen Maschinen, und Alfred Krupps, des Erweckers der deutschen Stahlindustrie. Trotz dieser auf keinem andern Gebiet auch nur annähernd erreichten Fortschritte kam die Anerkennung des Ingenieurs, dem noch lange der Bodengeruch körperlicher Arbeit anhaftete, sehr spät und würde vielleicht noch nicht gekommen

sein, wenn nicht der deutsche Kaiser dem Ingenieur Bürgerrecht und Freibrief in der Welt des höchsten geistigen Lebens erteilt hätte. Aus Dankbarkeit dafür habe sich der Verein entschlossen, dem Kaiser die Grashoff-Denkünze zu verleihen. Nachdem die Vertreter der deutschen Reichsregierung Staatssekretär Graf von Posadowsky-Wehner, der preussische Kultusminister Studt, im Namen des Ministers der öffentlichen Arbeiten Unterstaatssekretär Fleck und in langer Reihe die Abgesandten von Vereinen und Gesellschaften aus aller Herren Länder ihre Glückwünsche ausgesprochen hatten, folgte der äusserst anziehende Vortrag des Generaldirektors W. von Oechelhäuser über «Technische Arbeit einst und jetzt». Seine Darlegungen begannen mit einem Vergleich

der Cheopspyramide und des Eiffelturms, welcher zeigt, wie die Technik heute mit weniger Arbeiten, weniger Material und geringeren Kosten in kürzerer Zeit weit grössere Leistungen vollbringt infolge des unvergleichlich grösseren Aufwands geistiger Mittel. Belustigend war unter den weiteren Vergleichen die Beschreibung des gangbaren Kanals unter dem alten Babelturme, den Hilprecht entdeckt habe und worin zwei Tonrohre für die Wasserleitung lagen, sodass also die Strassen des alten Babels nicht gleich aufgerissen zu werden brauchten, wenn die Wasserleitung defekt

„Modernes Heim“ in Biel. — Architekt E. J. Propper in Biel.

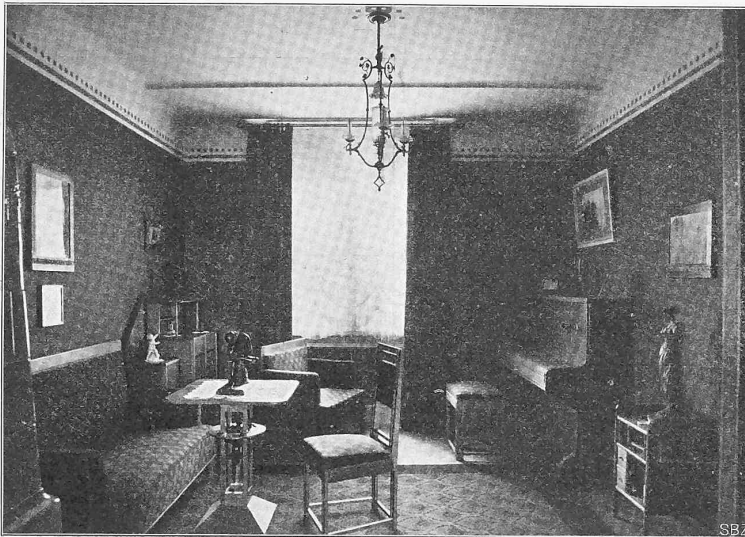


Abb. 18. Ansicht des Salons im Hause Nr. 2.



Abb. 19. Blick in das Treppenhaus des Hauses Nr. 2.